



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°05/2025

Convocation en date du :
10/01/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice :
23
Présents :
17
Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du :
... ..

Transmission en préfecture en date du :
... ..
Accusé de réception en Préfecture du :
... ..

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot - 34000 Montpellier).

Séance du 16 janvier 2025 à 18h00.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoint au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO, M. Thierry CO, Mme Valérie HOFER, M. Richard COLL, M. Jacques-Hervé BONET, Mme Elisabeth MATHIEU, M. Jordi AUVERGNE, M. François ANDRE, Mme Christine SITJA, Conseillers Municipaux.

Procurations : M. Guillem BANUYLS a donné procuration à M. Thierry CO, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme Marie COSTA, Mme Katleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, M. Alexandre REYNAL a donné procuration à Mme Christine SITJA, M. Gildas GILLARD a donné procuration à M. François ANDRE.

Absents : Mme Martine BONASTRE.

Secrétaire de séance : M. Alain LLAURENSY.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : CONCESSION DE TRAVAUX - CONSTRUCTION D'UN OU DEUX HANGARS DE STOCKAGE AVEC EXPLOITATION DE TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

Le Président de séance expose :

Dans le cadre de sa politique d'aménagement urbain, de gestion de son patrimoine bâti et d'équipement sportif, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda se propose de faire réaliser un certain nombre d'équipements publics par une entreprise qui consentirait à se faire rémunérer dans le cadre d'une concession d'exploitation d'installations photovoltaïques.

Il s'agit de la construction d'un ou deux hangars de stockage (équipés de toitures photovoltaïques) pour une surface d'au moins 2 500 m² (à affiner en fonction des contraintes techniques) à Palalda, « camps de les basses », qui seront destinés à accueillir la ligne de production Killarney, les stockages volumineux des services techniques, comité des fêtes et diverses associations.

L'entreprise ou les entreprises choisies devront réaliser les travaux en se rémunérant (coût 0 € pour la ville) par l'exploitation des installations photovoltaïques des toitures desdits équipements et la concession par la ville de l'exploitation de panneaux photovoltaïques complémentaires installés sur des parcelles ou bâtiments communaux.

Pour les hangars de Palalda, il s'agirait principalement d'une parcelle abritant des cultures (récupération des eaux pluviales) et du parking de la route du col du Fourtou.

Ainsi l'intérêt pour la ville serait quadruple :

- Participation à la production d'électricité propre,
- Equipements livrés « gratuitement à la commune »,
- Equipements complémentaires installés (couverture de jardins),
- Récupération des eaux de pluie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION

des membres présents et représentés

APPROUVE le principe d'une concession de travaux permettant de financer et réaliser les équipements publics cités supra,

AUTORISE le Maire à procéder à la consultation nécessaire en la matière,

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**



**Le secrétaire de séance,
Alain LLAURENSY**

